

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL,
TENUE AU SOUS-SOL DE L'ÉGLISE ST-CLÉMENT, SITUÉ AU 190, RUE MAIN, DUDSWELL
LE 26 OCTOBRE 2020, À 18 H 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARIANE PARÉ, MAIRE.

Sont présents :

Mme Mariane Paré, maire
Mme Véronick Beaumont, conseillère
M. Michel Gagné, conseiller
Mme Marjolaine Larocque, conseillère
M. Réjean Cloutier, conseiller
Mme Isabelle Bibeau, conseillère

Est absent :

M. Alain Dodier, conseiller

Secrétaire d'assemblée :

Mme Solange Masson, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Octroi du contrat de déneigement du 35^e Chemin
4. Adjudication pour la fourniture et le transport d'abrasif traité de type AB-10
5. Achat d'un épandeur à abrasif pour tracteur
6. Autorisation des travaux de stabilisation du ruisseau Hall et de l'assise du pont
7. Prolongation du contrat avec Aquatech
8. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour aux membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

Seuls les sujets indiqués dans l'avis de convocation pourront être discutés.

Mme Mariane Paré, maire, ayant constaté la légalité de l'avis de convocation selon les articles 155, 156 et 157 du Code municipal et le quorum, ouvre la séance à 18 h 33.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION 2020-220**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté précédemment au procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. OCTROI D'UN CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU 35^e CHEMIN
RÉSOLUTION 2020-221**

La conseillère Mme Véronick Beaumont déclare son intérêt et ne participe pas à la discussion et ne vote pas sur la proposition.

CONSIDÉRANT QUE la liste des chemins privés répondant aux critères de la *Politique de déneigement des chemins privés ouverts au public* a été déposée à l'assemblée du 5 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le déneigement du 35^e Chemin est assumé par la Municipalité depuis l'an dernier;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi à un sous-traitant de déneigement du 35^e Chemin optimiserait le circuit réalisé par les employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une proposition de Cédrière R. Cloutier, au montant de 2 250 \$ plus les taxes applicables.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité octroie un contrat de déneigement du 35^e Chemin à Cédrière R. Cloutier, et ce, pour la saison 2020-2021, le tout selon la proposition reçue au montant de 2 250 \$ plus les taxes applicables;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 02 330 01 521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. ADJUDICATION POUR LA FOURNITURE ET LE TRANSPORT D'ABRASIF TRAITÉ DE TYPE
AB-10
RÉSOLUTION 2020-222**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres par invitations pour la fourniture et le transport de 3 000 tonnes métriques d'abrasif traité de type AB auprès de 3 fournisseurs potentiels;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions tenue le 26 octobre 2020 à 10 h 30 deux fournisseurs ont déposé une soumission :

Soumissionnaires	Prix à la tonne métrique	Montant total, taxes incluses
Gravière Bouchard inc.	19,60 \$ T./ M.	67 620,00 \$
Excavation Lyndon Betts	15,60 \$ T./M.	53 820,00 \$

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le contrat soit accordé à Excavation Lyndon Betts, pour la fourniture et le transport de 3 000 tonnes métriques d'abrasif traité de type AB-10, au montant de 15,60 \$ la tonne métrique, le tout selon la soumission déposée, pour un total de 53 820,00 \$, toutes taxes incluses;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 02 330 01 622.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ACHAT D'UN ÉPANDEUR À ABRASIF POUR TRACTEUR RÉSOLUTION 2020-223

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait l'acquisition d'un tracteur avec équipements de déneigement en septembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'un épandeur à sable est requis afin de procéder adéquatement aux opérations d'entretien d'hiver;

CONSIDÉRANT QUE la demande de prix faite auprès de deux fournisseurs :

Fournisseurs	Montant plus les taxes applicables
Cubex Limitée	21 000,00 \$
Machinerie CH	6 982,00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le directeur aux services techniques soit autorisé à faire l'achat d'un épandeur à sable avec attache rapide à l'entreprise Machinerie CH, au montant de 6 982 \$, plus les taxes applicables;

QUE les fonds soient puisés à même le fonds de roulement, pour une période de remboursement de trois ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AUTORISATION DES TRAVAUX DE STABILISATION DU RUISSEAU HALL ET DE L'ASSISE DU PONT RÉSOLUTION 2020-224

CONSIDÉRANT QUE d'importants dommages ont été causés aux berges du ruisseau Hall, près du 37^e Chemin les 31 octobre et 1^{er} novembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'afin de remettre les lieux en état, la Municipalité devait se conformer à certaines lois et certains règlements, compte tenu de la nature des travaux à effectuer dans un cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE les documents nécessaires ont été déposés au MDDELCC le 5 mai dernier;

CONSIDÉRANT QU'une première réponse du ministère nous est parvenue le 13 octobre dernier, relativement à la contribution financière à titre de compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT QUE l'émission de la certification d'autorisation ne saurait tarder suite au versement de ladite contribution;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux de remise en état est estimé à environ 20 000 \$.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le directeur aux services techniques soit autorisé à procéder aux travaux de remise en état des berges du ruisseau Hall et de l'assise du pont, et ce, au montant de 20 000 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le poste 02 230 00 521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. PROLONGEMENT DU CONTRAT AVEC AQUATECH
RÉSOLUTION 2020-225**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire l'entretien et le suivi de ses usines d'eaux usées et d'eau potable, à raison de 20 heures par semaine;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas encore trouvé de personne-ressource pour effectuer ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a actuellement recours aux services professionnels d'Aquatech pour l'opération des installations de traitement des eaux potables et des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE le contrat vient à échéance le 31 octobre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la facturation sera établie sur une base mensuelle, et ce, au coût de 3 165 \$ par mois.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité prolonge le contrat avec la firme Aquatech pour l'opération et l'entretien de ses installations de traitement des eaux potables et usées, et ce, jusqu'au 31 janvier inclusivement;

QUE les fonds soient puisés à même les postes 02 412 00 411 et 02 414 00 411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée à 18 h 40.

Présidente

Secrétaire

Mariane Paré
Maire

Solange Masson
Directrice générale et secrétaire-trésorière